



# Vivre à Arbin



Projets

Plan d'Occupation des Sols

Lettre n°16.

Bien cher Albinus,

Dans ma lettre N°9 je t'avais fait part du démarrage imminent de l'enquête publique au sujet de la modification du Plan d'Occupation des Sols de la Commune (POS). Très mal informé sur ce sujet, comme beaucoup de nos concitoyens, tu n'as pas pu savoir ce qu'il en retourne. Je vais tâcher de te donner quelques informations, car comme en toutes choses tout n'est pas important mais il ne faut pas négliger l'essentiel, car finalement il n'y a rien de neutre !

Le Plan d'Occupation des Sols d'une Commune est un acte majeur dans l'aménagement de son territoire, car il oriente pour plusieurs années l'évolution future de son urbanisme. Il serait donc normal que les nouvelles orientations soient débattues publiquement et que l'on sache ce qu'en pense chacun des élus. Tu vas voir qu'il n'en a rien été !

Avant de connaître les résultats de cette enquête publique qui se déroulait du 4 janvier au 5 février 2010, je souhaite te faire un petit retour en arrière. Il me semble utile que tu saches comment nous en sommes arrivés là.

\*\*\*

La dernière modification du POS de la Commune date du 19 janvier 2004.

Lors de la séance du **Conseil du 16 juin 2008** le Maire propose d'engager une révision ou une modification de celui-ci. A l'unanimité le Conseil Municipal décide de créer une commission « Plan d'Occupation des Sols » qui sera chargée d'étudier et de proposer la procédure la mieux adaptée, (modification ou révision). C'est Mr Tomé qui est chargé de mettre en place cette commission. Le Maire précise qu'une information sera engagée auprès de la population afin de recueillir toute demande liée à l'urbanisme (changement de zonage) et dit que la procédure réglementaire, selon l'option choisie, sera engagée lors d'un prochain conseil.

Courant juillet une affiche invitera les habitants de la Commune à faire part de leurs demandes et suggestions, alors que l'on ne connaît même pas les membres de cette commission ad hoc !

**Le 15 octobre 2008**, dans sa séance du conseil le Maire remercie les personnes qui ont répondu à l'enquête, et indique qu'il est encore possible de se manifester.

**Le 15 décembre 2008** le Maire déclare qu'une consultation a été lancée pour choisir un cabinet d'architecte. Le Conseil, à l'unanimité, donne tout pouvoir à la commission pour faire le choix. (A cette date on ne sait toujours pas qui est dans cette commission)

**Neuf mois plus tard... le 21 septembre 2009**, on découvre en Conseil que c'est l'option modification du POS qui a été choisie. Mais qui a fait ce choix ? La commission ? Le Maire ? Le Conseil ? On n'en sait rien ! Au fait quelle différence entre révision et modification ? Au cours de cette séance Mr Tomé déclare que l'enquête publique pourra démarrer au 4<sup>ème</sup> trimestre. Vous avez dit modifications ? Quelles modifications ? On n'en saura rien ! Circulez, y a rien à voir !

**Le 5 novembre 2009**, Mr Tomé déclare en séance du Conseil que la procédure entre dans sa phase administrative. Il souligne la qualité du travail de Mme Métifiot du cabinet Terre d'Urbanisme, et précise que l'enquête publique aura lieu prochainement.

**Finalement le 12 décembre 2009**, on apprend en séance que la 3<sup>ème</sup> modification du POS sera soumise à l'enquête publique qui s'ouvrira le lundi 4 janvier.

C'est curieux car au dire du Maire (bulletin municipal de juin 2008 page 8) « La procédure réglementaire, selon l'option choisie, sera engagée lors d'un prochain Conseil », et là on constate que c'est terminé. La démarche est vraiment bizarre, pire on ne connaîtra jamais les conseillers qui étaient dans cette commission ! Mais pourquoi donc ce n'est pas la commission urbanisme qui a fait ce travail ? Peut être parce qu'elle est composée de tous les conseillers !!!

Voilà l'historique des faits, reconstitué à partir d'informations accessibles publiquement. Mais toi, dont la réputation de rigueur n'est plus à faire, je t'entends dire : « Tout cela manque étrangement de procédure claire et transparente, **sur un sujet pourtant majeur dans la vie d'une Commune** » Bien d'accord avec toi, moi ce qui me choque le plus c'est la carence de délibérations du conseil pour valider les différentes étapes et surtout l'absence totale de communication et d'information sur les principales modifications de ce POS. Car on ne m'enlèvera pas de l'idée qu'il y avait beaucoup de choses à porter publiquement à la connaissance de la population du village. Le bulletin municipal devrait au moins servir à ça. Un résumé d'une page aurait été bien utile, mais tu sais ce qu'il en est ! (Ma lettre n°11).

Tu reconnaîtras comme moi que l'engagement de l'avenir n'est vraiment pas très démocratique, et que cette fameuse transparence est loin d'être au rendez-vous ! Et ne me demande pas combien va coûter l'opération, là aussi, comme dans d'autres domaines, c'est le silence total !

Je te propose d'en reparler avec toi dans ma prochaine lettre. Je te présenterai les différents sites du village objets des modifications de zonage. Tu découvriras alors qu'il y avait matière à communiquer, car comme je te le disais en préambule cette modification du POS n'est pas neutre.

A très bientôt,

Ton ami Nicolas.

Février 2010